



DÉCRET TERTIAIRE

ACTIVE ENERGIE



Cabinet de conseil en stratégie énergétique, nous vous conseillons et vous accompagnons dans toutes les étapes pour mieux comprendre et mieux vous préparer face aux enjeux du Décret Tertiaire

DÉCRET TERTIAIRE



ACTIVE ENERGIE



contact@activeenergie.fr



www.activeenergie.fr

OBJECTIFS ET OBLIGATIONS

- Réduire de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050 la consommation énergétique
- Atteindre un niveau de consommation énergétique fixé en valeur absolue pour chaque type d'activité
- L'obligation de renseigner vos données sur OPERAT chaque année avant le 30 septembre

www.legifrance.gouv.fr

-40%

En 2030

-50%

En 2040

-60%

En 2050

DÉCRET TERTIAIRE



ACTIVE ENERGIE



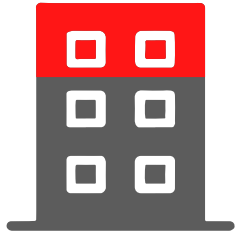
contact@activeenergie.fr



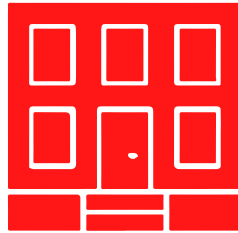
www.activeenergie.fr

QUI EST CONCERNÉ ?

Que vous soyez locataire ou propriétaire, si vous remplissez les critères suivants vous êtes concernés.



Local tertiaire situé dans un bâtiment mixte dont la surface est \geq à 1000m²



Bâtiment tertiaire d'une surface \geq à 1000m²



Bâtiments tertiaires $<$ à 1000m² situés sur une même unité foncière ou sur un même site dont le cumul des surfaces est \geq à 1000m².

DÉCRET TERTIAIRE



ACTIVE ENERGIE



contact@activeenergie.fr



www.activeenergie.fr

UN ACCOMPAGNEMENT DE A à Z

Etape 1 :

DÉCLARATION DE VOS INFORMATIONS

Nos experts vous accompagnent pas à pas dans vos démarches pour la déclaration de votre consommation d'énergie sur OPERAT.

- Descriptif de l'activité tertiaire exercée
- Surface des bâtiments concernés
- Données annuelles de consommation d'énergie par source énergétique
- Modulations éventuelles

DÉCRET TERTIAIRE



ACTIVE ENERGIE



contact@activeenergie.fr



www.activeenergie.fr

Etape 2:

AUDIT ÉNERGÉTIQUE

Pour identifier les sources de consommation les plus importantes, évaluer les opportunités d'efficacité énergétique et établir un plan d'action.



DÉCRET TERTIAIRE



ACTIVE ENERGIE



contact@activeenergie.fr

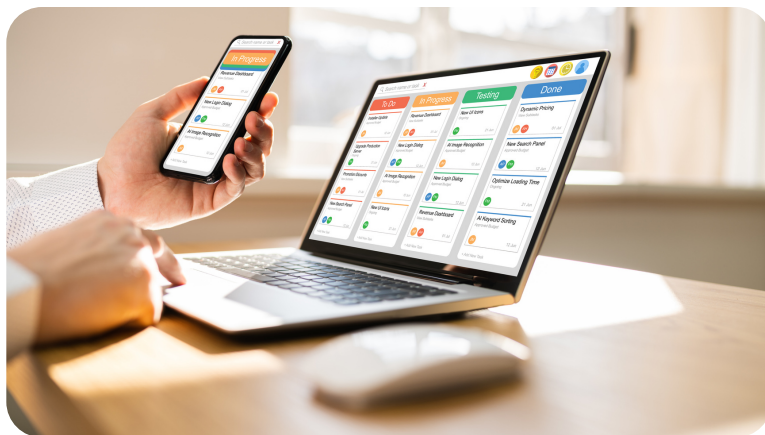


www.activeenergie.fr

Etape 3 :

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL

- Amélioration de la performance énergétique de vos bâtiments
- Installation d'équipements performants et mise en place de dispositifs de contrôle et gestion active de vos appareils
- Adaptation des locaux à un usage économe en énergie et le comportement des occupants



DÉCRET TERTIAIRE



ACTIVE ENERGIE



contact@activeenergie.fr



www.activeenergie.fr

Nous vous accompagnons et vous conseillons dans toutes les étapes afin de réaliser vos objectifs. Pour en savoir plus, prenez contact avec l'un, de nos experts en énergie.

